



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 mai 2016
19 heures 00

CS/MG

N° 002002

Animation Jeunesse -
Déclaration des
Accueils de Loisirs
municipaux du
Service Animation
Jeunesse de la Ville
d'Apt

Affiché le :

Le mardi 10 mai 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 03 mai 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DES FETES, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)

ABSENTS : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Dans le cadre des nouvelles conventions d'objectifs et de financement 2015 de la caisse d'allocations familiales relatives à la prestation de service des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaires maternel, il est demandé au conseil de délibérer pour des ALSH municipaux.

Il est rappelé au conseil qu'en application de l'article R 227-1 du Code de l'Action Sociale et des familles les accueils de loisirs sans hébergement sont définis comme suit. Il s'agit de « l'accueil de loisirs de sept à trois cents mineurs, en dehors d'une famille, pendant au moins quatorze jours consécutifs ou non au cours d'une même année sur le temps extrascolaire ou périscolaire pour une durée minimale de deux heures par journée de fonctionnement. Il se caractérise par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il offre une diversité d'activités organisées. »

La liste des ALSH qui a été approuvée par la délibération du conseil municipal CS/VC n° 1725 en date du 08 juillet 2014 par laquelle l'appellation « accueil de loisirs » est la suivante :

- Accueil de Loisirs de Bosque, Domaine de Bosque.
- Accueil de Loisirs maternel de la Colline, Ecole Maternelle, Cité Saint-Michel
- Accueil de loisirs périscolaire du Paou, Salle Calviac et appartement bât. A
- Accueil de loisirs périscolaire, Jean Moulin Module 1 , 2 , 4 , 9 ,10, 11 et 12, - Pôle Animation Jean Moulin, Rue Saint-Michel
- Accueil de Loisirs du Jardin, rez de jardin Ecole Giono Bosco Porte 4 – Jardin public
- Club Jeune Cély, Place Cély

Le projet éducatif de territoire a été approuvé par délibération CS/MG n°1854 du 2 juin 2015, et notamment le paragraphe III2 l'organisation des temps d'activités ; l'accueil périscolaire du soir après 15h 45 ; dans les écoles maternelle : qui précise que ce temps sera organisé sous forme d'accueil de loisirs

Il est demandé au conseil de délibérer pour actualiser la liste des ALSH municipaux.

Il est rappelé que l'agrément nécessaire sera attribué par les services de l'Etat sur le fondement de la présente délibération soumise au vote de l'assemblée.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve l'existence des ALSH suivants :

- Accueil de Loisirs de Bosque, Domaine de Bosque.
- Accueil de loisirs Club Jeune Cély, Place Cély
- Accueil de Loisirs maternel de la Colline, Ecole Maternelle, Cité Saint-Michel
- Accueil de loisirs périscolaire du Paou, Salle Calviac et appartement bât. A appartement 701
- Accueil de loisirs périscolaire, Jean Moulin Module 1 , 2, 3, 4 , 9 ,10, 11 et 12, - Pôle Animation Jean Moulin, Rue Saint-Michel ,et Ecole saint Exupéry
- Accueil de loisirs périscolaire du Jardin, Ecoles Giono et Bosco Porte 4 – Jardin public

- Accueil de loisirs périscolaire maternel de la colline école maternel de la colline
- Accueil de loisirs périscolaire maternel de la ruche, école maternelle de la ruche
- Accueil de loisirs périscolaire maternel des romarins, école maternelle des romarins
- Accueil de loisirs périscolaire maternel des cordeliers, école maternelle des cordeliers

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces en application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI